

En cette période d'Halloween, quoi de plus naturel que de vous conter la légende des quatre sorcières. ☹️  
Tout conte commence par... il était une fois...

Il était une fois, dans le milieu de la finance, un rituel venu des États-Unis qui vient troubler nos marchés financiers. A l'aube, après une nuit où les sorcières et autres démons sont sortis pour venir troubler les mortels, ils s'attaquent à nos marchés financiers dès leurs ouvertures. C'est donc la période où les phénomènes effrayants et les plus étranges sont les plus susceptibles de se produire. Alors sans tomber dans la marmite, plongeons dans les grimoires des marchés pour comprendre ce que cela signifie.

C'est durant chacune des quatre journées boursières exceptionnelles, appelées « Journée des quatre sorcières », qu'expirent simultanément 4 produits dérivés (options sur indices boursiers, contrats à terme sur indices boursiers, options sur actions et contrats à terme sur actions). Ces 4 journées boursières interviennent le troisième vendredi des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre.

Les investisseurs s'attendent ce jour-là à une forte volatilité sur les marchés, mais comme d'un coup de balai magique, ils sont davantage nerveux que baissiers ! Cette volatilité intervient car les volumes lors de ces journées sont multipliés car les investisseurs doivent prendre des décisions. Soit les investisseurs veulent garder leurs positions sans rien y changer : ils reconduisent simplement leur position.

Soit, ils décident, pour une raison ou une autre, de changer de stratégie, de renforcer ou de diminuer la taille de leurs positions (acheteuse ou vendeuse).

Mais pourquoi les intervenants attendent-ils le jour de l'échéance pour modifier leurs stratégies ?

Ces options et contrats sont des produits standardisés qui ont comme date d'échéance une date fixe qui intervient lors de ces journées des quatre sorcières.

Alors ce jour-là : un bonbon ou un sort ! ☹️

Article rédigé par Patricia Lyautey-Carcenac et Yohann Derbyshire.